

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Lundi 5 mars de l'an deux mille vingt quatre  
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 10

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Nathalie GRIN, Vice-Présidente**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 14

Quorum : 8

Date convocation du Conseil d'Administration : 23/03/2024

Au Conseil Municipal Mairie de Bruges

Date d'affichage de la convocation : 23/03/2024

La séance a été ouverte à 18 Heures 10

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOUCHE Catherine	x		
BRAVO Gérard	x		
CATOIRE Fabien	x		
CHARTIER Hortense		x	
GRIN Nathalie	x		
JALBY Jean	x		
JARRETOU Marie-Céline		x	Marie-Madeleine ROY
LAMARQUE Emmanuelle	x		
POUGET-ROCHARD Anne-Céline	x		
RINGEVAL Jeannine	x		
ROY Marie-Madeleine	x		
TERRAZA Brigitte		x	Nathalie GRIN
VIOLEAU Stéphanie		x	Emmanuelle LAMARQUE
YON Michèle	x		
ZURITA-TROUVE Géraldine		x	Michèle YON

**DELIBERATION N°2024.01.02 : DIRECTION PETITE ENFANCE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION NUAGE BLEU - AUTORISATION DE SIGNATURE**

L'Association Nuage Bleu met à disposition des familles domiciliées dans les communes de la Gironde, une Halte-Garderie spécialisée pour les enfants de 16 mois à 6 ans.

Le multi-accueil « Nuage Bleu » (agrée par le Conseil Départemental de Gironde par arrêté du 19 juillet 2013) est destinée notamment à l'accueil des enfants dont le handicap ou la maladie ne permet pas une intégration dans une structure traditionnelle de leur commune d'origine.

Les frais liés à l'accueil sont assumés par :

- la famille ;
- la CAF ;
- les communes de la Gironde sont sollicitées pour participer au financement de l'accueil avec le versement d'une subvention.

Le Centre Communal d'Action Sociale est sollicité pour verser une participation annuelle forfaitaire calculée en fonction du nombre d'enfants de 0 à 6 ans domiciliés sur la commune, qui s'élève, pour 2024, à **1 130 €**.

Cette participation donne droit à un tarif horaire réduit de 10,30 € de l'heure (au lieu de 16,50 € de l'heure pour les communes non adhérentes), et à une priorité d'accueil pour les enfants des communes adhérentes.

Cette convention est établie pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 inclus.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à **l'unanimité** :

- **AUTORISENT** Madame la Présidente **A SIGNER** la convention avec l'association NUAGE BLEU pour la période précitée, et tous documents y afférents, notamment les protocoles d'accueils et les avenants éventuels.
- **PREVOIENT** les crédits correspondants au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

La Présidente du  
Centre Communal d'Action Sociale,



Brite TERRAZA